

QCM sur le Crédit Municipal de Paris (CMP)

Corrigé



- 1 - Le Mont-de-piété a été créé pour permettre aux parisiens d'échapper aux usuriers.

Vrai

Faux

Sur le modèle du premier mont de piété créé en 1462 par le moine Barnabé de Terni, les plus pauvres n'ont ainsi plus à faire appel aux usuriers prélevant des taux d'intérêt très élevés.

- 2 - Le taux d'usure est beaucoup plus élevé que le taux appliqué normalement

Vrai

Faux

Il est de 14% sur un an au minimum, ce qui est très supérieur aux taux d'intérêt « normaux ».

- 3 - L'usurier est un personnage plutôt sympathique.

Vrai

Faux

Ce personnage a une image négative de profiteur à travers la littérature et la peinture et dans l'ensemble de la société.

- 4 - Les Parisiens sans le sou demandaient de l'argent frais à leur tante qui habitait au Mont de Piété.

Vrai

Faux

« ma tante » est une expression familiale utilisée par les parisiens soucieux de cacher qu'ils gageaient leurs biens au Mont-de-piété pour faire face aux difficultés d'argent.

- 5 - Le CMP prend en gage des valeurs refuges et accorde immédiatement un prêt.

Vrai

Faux

Les prêts d'argent représentent la moitié de la valeur des biens gagés avec un minimum de 30 € prêtés.

- 6 - Généralement avec le temps une valeur refuge voit sa valeur augmenter.

Vrai

Faux

Il une valeur refuge voit sa valeur augmenter avec le temps.

- 7 - Les étrangers ne peuvent pas obtenir de prêts sur gage.

Vrai

Faux

Tout propriétaire d'un bien a le droit de le gager.

- 8 - Le CMP ne prend pas de taux d'intérêt sur le prêt sur gage.

Vrai

Faux

le CMP prélève un taux d'intérêt.

- 9 - Si l'emprunteur ne peut rembourser son emprunt au bout d'un an le CMP vend aux enchères son gage mis en dépôt.

Vrai

Faux

Si au bout d'un an les intérêts sont payés, le CMP ne vend pas aux enchères les biens gagés.

- 10 - Si au bout d'un an l'intérêt est payé, le prêt est renouvelé l'année suivante.

Vrai

Faux

Dans ce cas le prêt est renouvelé l'année suivante

